17/03/2022

N°10- 2022

CULTURE viande

LES ENTREPRISES FRANÇAISES DES VIANDES

FLASH

Filière bovine : le chaos… et après ? Culture Viande sonne l'alarme *(Communiqué)*

Dans un communiqué daté de ce 8 mars, Culture Viande livre son analyse économique sur la situation inédite que traversent les entreprises d'abattage-découpe-préparation des viandes, en raison de la flambée des matières premières et du prix des animaux : - à l'amont, elles sont confrontées à une décapitalisation massive des élevages : en 5 ans, le cheptel français a perdu -651 000 vaches mères ; - à l'aval, elles n'ont d'autre alternative que de s'arc-bouter sur la défense des prix de la viande, il en va de leur survie économique. Les graphiques révèlent la gravité d'une situation exceptionnelle qui conduit à un constat : la viande bovine va manquer. Il appartient aux politiques de réhabiliter les productions animales. Nos enjeux et nos priorités participent à la fois à l'indépendance alimentaire, ainsi que, ne l'oublions pas, au plaisir de se nourrir. ***Communiqué : ici.***

Groupe européen de réflexion sur la viande porcine

Comme il s'y était engagé lors des tensions sur le secteur porcin en ce début d'année 2022, Janusz Wojciechowski, Commissaire Européen à l'Agriculture, a présidé cette semaine à Bruxelles la réunion de lancement du groupe de réflexion UE sur la viande porcine. Paul Rouche, Directeur de Culture Viande, y représente le secteur abattage-découpe. Cinq réunions plénières sont prévues en 2022. Chacune sera consacrée à un sujet spécifique et devrait produire un résultat qui sera partagé par diffusion web à l'ensemble des pays. Les cinq rapports de réunion feront l'objet d'un document final livrant des recommandations pour préserver et soutenir la filière porcine européenne.

À la lumière des événements en Ukraine, c'est l'alimentation animale qui a fait l'objet des discussions de la 1ère réunion. Le prix de l'aliment porc qui a déjà grimpé de 30%, va selon les experts, afficher une nouvelle hausse de 30%. Le coût de l'aliment dans le prix du porc représente aujourd'hui 70 %, contre 62 % il y a quelques mois. L'autosuffisance et l'indépendance en matière d'alimentation animale sont des objectifs pour l'Europe, mais la réalité est tout autre : de nombreux pays dont l'Espagne, ont au cours de cette réunion, alerté sur leur stock d'alimentation animale qui ne dépasse pas 15 jours ! Parmi les propositions des organisations professionnelles, on relèvera la nécessité de mettre fin à l'utilisation du maïs pour la production d'éthanol, de desserrer complètement le dispositif de la ferme à la fourchette, de mettre fin à la jachère imposée sur 15% des terres arables de l'UE et d'accepter les importations en provenance des États-Unis et d'Amérique du Sud sur des productions OGM. Ces propositions seront soumises au prochain Conseil Agricole. Reste à savoir si elles seront adoptées.

Gaz naturel : la déstabilisation du marché est une menace pour notre secteur

La guerre en Ukraine impacte le marché des matières 1ères et notamment du gaz naturel (GN). La consommation de GN représente en moyenne 22 à 36% de la consommation totale des énergies des entreprises d'abattage-découpe-transformation (animaux de boucherie & volailles). Selon l'enquête Célene de 2019, la consommation annuelle de GN du secteur est estimée à 65 Mm^3, soit 0,2% de la consommation totale de la France (40,7 Mds m^3). Selon le BP statistical review (chiffres 2020), la France représente 7,5% des 541,1 Mds m^3 de GN consommés par l'Europe. L'Europe importe près de 60% de ses besoins (218,6 Mds de m^3 de gaz naturel produits, pour 541,1 Mds consommés. Elle est donc dépendante, notamment de la Russie, qui produit à elle seule 638,5 Mds m^3 de GN, soit presque autant que tout le Moyen Orient (686,6 Mds m^3). Si des solutions alternatives existent (gaz de schiste américain), les prix explosent : le cours du GN sur le marché spot clôturait ce 7/03 à 191€/MHh, pour 72€ deux semaines plus tôt. Au tarif actuel de l'électricité, les équipements de production d'électricité renouvelables regagnent de l'intérêt, mais nécessitent des investissements très importants. Un système de certificat d'économie d'énergie associés à ces équipements pourrait être envisagé.

Emballages : consultation sur la mise en œuvre de la vente en vrac

L'article 23 de la loi Climat du 22 août 2021 a renforcé la vente en vrac. Elle prévoit notamment, à l'horizon 2030 que les commerces de détail de plus de 400 m² consacrent 20 % de leur surface de vente de produits de grande consommation à la vente en vrac. Un décret doit prévoir la possibilité de moduler cet objectif selon les catégories de produits. La DGCCRF a donc prévu un questionnaire à destination des distributeurs, des producteurs et transformateurs, ainsi que des associations de consommateurs pour connaître les freins au développement de la vente en vrac qu'ils ont identifiés. La question posée aux producteurs et transformateurs est la suivante : *« Pouvez-vous indiquer si certaines filières, au regard des exceptions prévues, ne sont pas en mesure de contribuer à l'atteinte de l'objectif en 2030 avec vos produits ? »*. Les demandes doivent être motivées et étayées par des données chiffrées, en lien avec les justifications prévues par l'article 23 de la loi « Climat et résilience ».

Emballages : consultation sur le projet de la stratégie « 3R »

L'article 7 de la loi AGEC prévoit l'élaboration d'une stratégie pour la réduction, le réemploi et le recyclage des emballages en plastique à usage unique (dite « stratégie 3R »), avec pour objectif de sortir du marché les emballages à usage unique d'ici à 2040 et de définir des objectifs intermédiaires à 2025 par un décret quinquennal. Le projet est structuré en 3 volets : - une synthèse des enjeux environnementaux, économiques et sociaux associés aux emballages plastiques à usage unique ; - un état des lieux synthétique de la mise en marché de ces emballages ; - un plan d'action, de portée générale et sectorielle, permettant l'atteinte des objectifs à 2025 et à 2040. Ce projet, soumis à consultation publique jusqu'au 25/02/2022 reste consultable sur la plateforme dédiée du ministère de la transition écologique. Il est accompagné d'un projet de décret actant l'adoption de la stratégie nationale et de fiches sectorielles en annexe, dont une concerne le secteur de la viande (p 15-1- de l'A^{xe} 6).